

Les personnels mobilisés du collège Barbara  
19 rue d'Amiens, 93240 Stains

A

Madame La Ministre de l'Education Nationale  
S/C de Madame La Rectrice de l'Académie de Créteil  
S/C de Monsieur le Directeur Académique  
S/C de Monsieur le Principal du Collège Barbara

A Stains le 5 décembre 2014.

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale,

nous avons l'honneur de vous adresser ce courrier expliquant les raisons de notre mobilisation.

Début 2014, nous avons été choisis pour être l'un des collèges préfigurateurs de la réforme de l'éducation prioritaire.

Bien que l'équipe éducative ait accueilli favorablement certaines mesures annoncées, cette réforme avait également suscité interrogations et inquiétudes.

Nous avons exprimé ces réserves en adressant une série de questions et de revendications à Madame Robine, alors Rectrice de l'Académie de Créteil, ainsi qu'à la DASEN, qui étaient venues à notre rencontre afin de nous rassurer.

Nous avons donc pris acte des différents volets de cette réforme, qui prévoyait notamment :

- des incitations fortes pour stabiliser les équipes
- du temps pour travailler ensemble
- un grand plan de formation continue et d'accompagnement
- un pôle médico-social renforcé

Depuis la rentrée 2014, nous sommes entrés dans le dispositif REP+. Or, nous constatons dès à présent que certaines mesures annoncées ne sont pas appliquées.

- À notre grand étonnement, nous avons pris connaissance il y a quelques jours de la note de service n°2014-145 du 6 novembre 2014 relative au mouvement inter-académique. Contrairement aux bonifications familiales, les bonifications octroyées

aux enseignants des établissements les plus difficiles ne sont pas réellement revalorisées. En outre, cette note de service incite certains professeurs à demander leur mutation lors des trois prochains mouvements, afin de bénéficier du régime de bonifications transitoires annoncé. Nous émettons donc des réserves quant à la stabilité de notre équipe pédagogique, et nous nous sentons trahis car la bonification promise et attendue après 8 ans d'ancienneté disparaît purement et simplement à compter de 2018.

De plus, les indemnités ne sont pas revalorisées significativement, contrairement à ce qui a été annoncé dans les media. D'une part, le doublement de la prime ne sera appliqué qu'en 2015, alors que nous sommes déjà en Rep+. D'autre part, il ne s'agira pas d'un réel doublement pour nous : si nous sommes totalement en accord avec la disparition de la prime Éclair dont la part modulable générerait des inégalités entre les enseignants, nous déplorons en revanche que l'indemnité prévue à la place ne soit pas suffisante pour constituer un réel doublement propre à inciter les enseignants à venir et à rester dans les établissements comme le nôtre.

Il nous semblerait également tout à fait légitime que l'indemnité promise soit étendue à tous les personnels, qu'ils soient ASSED, personnels administratifs ou ATTEE, qui exercent eux aussi dans des conditions difficiles.

Alors que la stabilité des équipes est primordiale pour assurer le suivi et la réussite de nos élèves, ceux-ci risquent de perdre des professeurs volontaires et expérimentés, car rien n'est fait pour les inciter à s'investir plus longtemps dans l'établissement.

- La pondération de 1.1 est mise en place de façon aléatoire selon les établissements. Nous souhaitons que ce soit une réelle décharge, qui laisse aux enseignants la liberté de se concerter sans que cela n'alourdisse leur charge de travail. Les Dotations Horaires des établissements doivent être abondées afin que chaque heure devant élèves soit pondérée, et que les professeurs documentalistes et les CPE en bénéficient également. Enfin, pour que cette pondération soit une réelle prise en compte de la difficulté d'exercer nos diverses missions, nous souhaitons impérativement la réduction du nombre d'HSA imposées dans la DHG.

- Le grand plan de formation annoncé ne nous semble pas complet : il doit concerner tous les personnels, enseignants, ASSED et ATTEE. En outre, il ne tient pas compte des besoins spécifiques des professeurs contractuels de plus en plus nombreux dans l'établissement : ceux-ci doivent bénéficier d'une réelle formation initiale, et voir leurs compétences reconnues lorsqu'ils sont déjà dans le métier.

- Enfin le pôle médico-social n'est pas renforcé, bien au contraire. En effet notre assistante sociale va désormais devoir suivre l'ensemble du réseau, ce qui va entraîner une surcharge de travail considérable, alors même que de nombreux élèves ainsi que leurs familles ont besoin d'un suivi étroit.

En tant que préfigurateurs, nous devons expérimenter cette nouvelle réforme afin que tous les établissements qui seront REP+ en 2015 s'appuient sur nos remarques, et ce alors même que le dispositif REP+ n'est pas appliqué dans son intégralité cette année dans notre établissement.

Soucieux de participer à la réforme de l'Éducation Prioritaire dans un cadre national, nous avons écrit à notre hiérarchie pour lui faire part de ces remarques. En effet, nous avons envoyé un courrier à la DGESCO daté du vendredi 28 novembre, ainsi qu'à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil, mais nous n'avons pour le moment obtenu aucune réponse.

Une délégation représentant notre établissement s'est alors jointe aux collègues et parents des établissements qui n'ont pas été retenus pour intégrer le nouveau dispositif de l'éducation prioritaire, afin d'être reçue au Rectorat de Créteil le mercredi 3 décembre 2014. Ni ces établissements que nous soutenons dans leurs revendications, ni nous, n'avons été reçus.

Nous pensons à ce jour que la réforme est un premier pas dans la reconnaissance de la lourde charge de travail déjà effectuée dans l'Éducation Prioritaire, mais il est inacceptable que les efforts des professeurs soient dépréciés par des décisions iniques telles que celles annoncées pour le mouvement inter-académique. Nous refusons également que les mesures positives de cette réforme soient abandonnées pour des raisons financières avant même d'avoir été appliquées, alors que le cadre REP+ est national et que c'est à l'État de garantir les moyens pédagogiques nécessaires à la réussite des élèves, en particulier les plus fragiles, de la République.

C'est pour ces raisons que nous sommes en grève depuis jeudi 4 décembre 2014, et il serait donc souhaitable, Madame La Ministre, que vous nous accordiez, en tant qu'établissement préfigurateur, une audience dans les plus brefs délais.

Nos conditions de reprise du travail sont:

- aucun déclassement des établissements en éducation prioritaire
- suppression de la note de service sur le mouvement 2015 et remplacement par un document à valeur pluriannuelle, établissant :
  - le maintien de la bonification de 8 ans à l'inter-académique
  - la continuité d'ancienneté entre le dispositif APV et le dispositif refondé
  - la revalorisation des bonifications liées au travail dans l'éducation prioritaire
- l'ouverture d'une discussion concernant les autres revendications citées ci-dessus.

Veillez croire, Madame La Ministre, en notre dévouement pour le service public de l'Éducation Nationale.